

INSEAMM CA 06/03/20
Délibération n° DELIB_17_ADM_20_03_06_REGL_INTER_CERVE

**Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée
(INSEAMM)**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'Administration

Séance du 6 mars 2020

**Règlement intérieur du Conseil des enseignements, de la recherche et de la vie
étudiante**

Délibération n° DELIB_17_ADM_20_03_06_REGL_INTER_INSEAMM_CERVE

L'an deux mille vingt, le 6 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,
sur convocation de Madame la Présidente en date 21 février 2020.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 16 des statuts,
- La délibération 01_11_06_22 du Conseil d'administration du 22 juin 2011,
- La délibération N° DELIB_07_PIL_17_06_20 INSTALL du 20 juin 2017,
- La délibération n° DELIB_03_ADM_19/09/09_MODIF STATUTS du 9 septembre 2019,
La délibération 19/1198/ECSS du Conseil municipal de la Ville de Marseille du 25 novembre 2019 approuvant les statuts de l'INSEAMM et y désignant ses représentants,

INSEAMM CA 21/02/20
Délibération n°DELIB 17_ADM_20_02 21 REGL_INTER_CERVE

La Présidente,

EXPOSÉ

L'INSEAMM a souhaité que la composition et les attributions du Conseil des Enseignements, de la Recherche et de la Vie Etudiante, anciennement appelé Conseil Scientifique et Pédagogique, soient définies dans un règlement Intérieur et non plus dans les statuts de l'établissement.

Ce document pourra faire l'objet de mises à jour en fonction des évolutions réglementaires ou de modifications de l'organisation et du fonctionnement du CERVE

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 21/02/20
Délibération n°DELIB_17_ADM_20_02_21, REGL INTER_CERVE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le règlement intérieur du Conseil des Enseignements, de la Recherche et de la Vie Etudiante tel qu'annexé à la présente délibération

Nombre de membres en exercice	22
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrage exprimés	17
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstention	3

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 6 mars 2020.

Le (la) Président(e)



Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-17_INSE_RICERVE-DE
Reçu le 09/03/2020

